

## ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>o</sup>,  
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

## RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. HAYAS-LAPITE et C<sup>o</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

17 Septembre 1873.

## Chronique générale.

La Presse publie la nouvelle suivante, à laquelle, croyons-nous, on ne doit pas attacher une grande importance :

« Nous sommes informés de la résolution prise par quelques membres du centre droit de se mettre en rapport avec les représentants les plus influents de la droite, dans le but de préciser les conséquences politiques du 5 août.

« La droite serait ainsi mise en demeure de s'expliquer sur les conditions de rétablissement de la monarchie en France.

« Elle aurait, notamment, à faire connaître sa pensée sur deux points qui occupent tous les esprits libéraux :

« La constitution délibérée et votée par l'Assemblée ;

« Le maintien du drapeau tricolore.

« On arriverait ainsi à fixer promptement le pays sur les conditions dans lesquelles les partisans de la monarchie héréditaire entendent préparer son rétablissement. Cette manière de procéder aurait, en outre, l'avantage de réserver toute leur liberté d'action aux chefs du centre droit qui, après avoir considéré l'entrevue du 5 août comme un élément de solution, ont le devoir d'attendre les conséquences politiques de cet événement pour y conformer leur conduite. »

Un certain nombre de membres des diverses fractions de la droite doivent se trouver à Versailles le 25 septembre, jour de la nouvelle réunion de la commission permanente.

A la suite des décisions prises par la réunion de l'Internationale à Genève, M. le garde des sceaux a transmis à tous les parquets de nouvelles instructions s'appliquant à tout individu, soit français ou étranger, convaincu d'appartenir à l'Internationale.

Nous avons déjà parlé du recours formé devant le conseil d'Etat par le prince Napoléon contre une décision par laquelle M. le ministre de la guerre a déclaré que le nom du prince ne figurait plus sur la liste de l'état-major général de l'armée avec le titre de général de division.

D'après les *Débats*, M. le vicomte de Martroy, conseiller d'Etat, premier inscrit sur le tableau, et qui, par suite du décès de M. Odilon Barrot, remplit en ce moment les fonctions de président au conseil d'Etat, délibérant au contentieux, n'a point encore désigné de rapporteur.

L'affaire viendra pour la première fois devant la section du contentieux, chargée, aux termes de la loi organique du 24 mai 1872, de diriger l'instruction écrite, le vendredi 17 octobre prochain.

Ce jour-là, conformément à l'usage et aux prescriptions du décret réglementaire du 22 juillet 1806, un délai de quinzaine sera accordé au prince Napoléon pour fournir le mémoire explicatif qu'il s'est réservé de produire. M. le ministre de la guerre aura ensuite quarante jours pour présenter des observations en réponse à la communication qui lui sera donnée du pourvoi. Il paraît donc bien difficile que l'affaire puisse être jugée en séance publique avant la fin de cette année.

Nous aurons soin, d'ailleurs, de tenir nos lecteurs au courant des divers incidents qui pourraient survenir.

Il paraît que M. Scheurer-Kestner n'est pas content de la publicité donnée à sa conversation avec M. Thiers. Voici la lettre qu'il écrit à ce sujet au *Journal de Genève* :

« Thann (Alsace), 10 septembre.

» Monsieur le rédacteur,

« Le *Journal de Genève* du 7 septembre, qu'on vient de me communiquer, a publié, sous la rubrique « Correspondance de Paris », le récit d'une conversation qui aurait eu lieu, au Rigi-Kaltbad, entre M. Thiers et M. A. S. K., son collègue.

« Comme je me trouve suffisamment désigné par ces initiales, je vous prie, monsieur, de bien vouloir me permettre de protester contre l'indiscrétion qu'on a voulu commettre.

« Les paroles que j'ai eu l'honneur d'échanger avec M. Thiers n'appartiennent pas au public, et je suis étonné que la bonne foi de votre correspondant ait été surprise à ce point, le récit publié étant inexact.

« Veuillez, etc. A. SCHEURER-KESTNER,  
député de la Seine. »

Le *Journal officiel* publie le décret relatif à l'abaissement des tarifs de compagnies de chemins de fer pour faciliter le transport des céréales :

Aux termes de ce décret, les compagnies de chemin de fer qui abaisseront leurs tarifs pour le transport des blés, farines de froment et de seigle, riz, sarrasins et seigles, avant le 1<sup>er</sup> octobre 1873, auront la faculté de les relever dans la limite du maximum autorisé par les cahiers des charges, sans attendre l'expiration du délai légal d'une année.

Toutefois, la durée des tarifs ne pourra être inférieure à trois mois, à dater du 1<sup>er</sup> octobre.

Les compagnies ne seront astreintes à aucune formalité d'affichage préalable pour l'application des taxes réduites, mais elles devront prévenir le public par des affiches, huit jours d'avance, lorsqu'elles voudront les relever après le délai ci-dessus fixé.

L'empire d'Allemagne cherche à réparer les pertes qu'il a faites pendant la campa-

gne de 1870-71. Il vient de réclamer 69 forçats qui ont opté pour la nationalité allemande.

On se demande quel intérêt peuvent avoir ces malfaiteurs à subir leur peine plutôt en Allemagne qu'en France !

Quant à la Prusse, cela lui fait 69 espions tout prêts et connaissant parfaitement le pays qu'ils seront chargés d'explorer.

On nous assure que plusieurs arrestations d'individus appartenant à l'Internationale ont, depuis quatre jours, été opérées à Paris.

On fait grand mystère du nom de ces individus, mais nous pensons pouvoir être en mesure de les publier prochainement.

On ajoute que d'autres arrestations doivent être faites ces jours-ci.

La *République française* explique, à sa façon, ce qui doit se passer au retour de l'Assemblée.

On prendra, dit-elle, les résolutions suivantes :

Prorogation des pouvoirs de M. le maréchal de Mac-Mahon ; — maintien du suffrage universel ; — une chambre haute ou Sénat nommé par l'Assemblée et composée de 258 membres, choisis un tiers dans les Conseils généraux, à raison d'un membre par conseil, non député ; un tiers dans l'Assemblée, et un tiers dans le clergé, l'armée, la magistrature, l'Institut, les académies, l'administration, les chambres et les tribunaux de commerce ; — enfin dissolution après l'organisation du Sénat.

Quant au cabinet, il subirait de grands changements :

La justice serait rendue à M. Dufaure, la marine à l'amiral Pothuau. M. Casimir Périer serait aussi de la combinaison centres-réunis avec M. Léon Say, ou M. Germain, ou M. de Fortou.

Le général Chanzy deviendrait ministre de la guerre.

Telle est la décision qu'ont prise dans l'in-

## Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## UN RÊVE

## DE MON GRAND-PÈRE.

Le songe est le plus grand phénomène de notre nature ; les explications que les psychologues et les physiologistes ont voulu donner de ce mystère sont insuffisantes, contradictoires, inadmissibles, et le mot de Pascal : « Un songe constant serait égal à la réalité » est bien propre à donner à réfléchir aux esprits sérieux.

Nous n'admettons point, avec quelques bonnes vieilles femmes, qu'une araignée vue pendant le sommeil est un présage de gain, tandis que l'aspect d'une troupe de rats signifie misère et pauvreté ; mais nous n'osons rejeter d'une manière absolue des exemples bien avérés et frappants d'hallucinations prophétiques durant le réve.

En voici un que nous empruntons à un écrit récent d'un docteur en médecine

Une mère était inquiète sur la santé de son enfant en nourrice ; elle rêve qu'il a été enterré vivant. Cette horrible idée la réveille : le fait était trop affreux pour qu'elle n'en vérifiât pas l'exactitude ; elle se lève, elle s'habille avec précipitation ; elle se met en route ; il lui fallait se rendre dans un département voisin ; elle arrive au moment où la terre venait de recouvrir les restes de son fils.

Cette mère désolée insiste pour qu'on rouvre la fosse, elle l'exige ; elle fait retirer le cercueil, elle en brise les planches, elle emporte l'enfant dans ses bras. Il respirait encore. Les soins maternels le rendirent promptement à l'existence.

La vérité de cette anecdote nous a été garantie ; l'on nous a montré l'enfant si miraculeusement sauvé ; c'est aujourd'hui un homme d'un âge mûr et dans une position brillante.

Qu'il me soit permis de raconter ici une histoire non moins surprenante dont les

preuves subsistent, dont une province entière garde le souvenir ; c'est mon aïeul, le plus véridique, le plus austère des hommes, qui joue bien involontairement, dans ce drame lugubre, un rôle providentiel.

Je vais le redire tel qu'il me le raconta pour la première, pour la dernière fois, peu de jours avant sa mort. Bien des années ont passé depuis, mais ce récit laissa dans ma mémoire des traces assez profondes pour que je sois sûr de le reproduire, en employant les expressions mêmes du narrateur. Je lui laisse la parole, le récit y gagnera.

J'étais jeune alors ; je venais d'entrer comme associé dans une maison de commerce de Lyon. Chargé de voyager pour les affaires de la société, je courus longtemps et sans relâche, de Perpignan à Valenciennes, de Brest à Lons-le-Saulnier, sollicitant des commissions, faisant des offres de service.

Un soir, au mois de juin 1804, j'arrivai dans une ville du Languedoc, où je n'avais

jusqu'alors jamais mis les pieds. Je descendis à une modeste hôtellerie située à l'entrée d'un faubourg ; j'étais fatigué ; je me fis servir à dîner, je me couchai de bonne heure, résolu à commencer le lendemain matin, et sans perte de temps, les visites que je devais faire à divers commerçants.

A peine étais-je au lit qu'un profond sommeil s'empara de moi ; alors je fis un rêve qui me frappa d'une manière bien vive.

Il me sembla qu'arrivé dans cette même ville en plein jour, j'étais descendu au même hôtel où je me trouvais ; je n'y restais pas longtemps, et j'allais me promener de par la cité en étranger désœuvré qui regarde s'il y a quelque chose digne d'être vu ; je descendis la grande rue, j'en pris ensuite une autre qui se croisait avec elle à angle droit et qui paraissait conduire dans la campagne.

Je la suivis durant quelques minutes, et je vis une église qui s'élevait sur une petite place : elle faisait front à l'un des côtés de la rue que je remontais.

Je m'arrêtai un instant pour en regarder le portail gothique, et en me remettant en

térêt de la France les hommes d'Etat de la République française.

De tous les journaux impérialistes de Paris et de la province, le *Courrier de l'Isère* est le seul qui combatte la prorogation des pouvoirs du Président de la République. Il se fonde sur cette raison qu'ajourner une difficulté, ce n'est pas la résoudre. L'argument nous paraît irréfutable.

La clôture de la session du conseil général du Rhône a été signalée par un incident de la plus haute gravité.

Dans son discours de clôture, M. Labadie a rendu hommage à M. Thiers « cet auguste vieillard, ce grand citoyen... » Puis il s'est exprimé en ces termes :

« Nous assistons à un spectacle politique étrange ; tout est permis aux adversaires de la République et tout est défendu aux républicains. Leur presse est poursuivie avec une rigueur que l'on ne connaissait pas sous l'empire. Les fonctionnaires républicains ou même seulement libéraux sont impitoyablement révoqués. »

Le préfet, M. Limbourg, l'interrompant alors, dit qu'il ne voulait pas laisser violer la loi qui interdit qu'on s'occupe de politique dans cette enceinte, ajoutant que de pareilles attaques contre le gouvernement sont intolérables.

M. Labadie retire la parole au préfet. M. Limbourg réplique en s'adressant aux conseillers ; mais la majorité approuve et applaudit le président du conseil général.

Le préfet quitte la salle au milieu du bruit et de manifestations en sens divers.

M. Labadie achève son discours, disant, entre autres choses, que les magistrats et les administrateurs auxquels on fait grâce sont obligés de devenir des instruments de combat.

L'assemblée s'est séparée au milieu de la plus vive agitation, et l'on ne sait quelle suite sera donnée à cette scène.

On voit quels amis a maintenant M. Thiers. Au surplus, son nom est invoqué aujourd'hui en compagnie de ceux de MM. Louis Blanc et Gambetta. On peut consulter à cet égard l'adresse que les radicaux du Lot viennent d'adresser à MM. Thiers, Gambetta et Louis Blanc, et où M. Thiers figure comme le chef de cette trinité révolutionnaire.

Un individu, porteur de différentes lettres du pseudo-général Cluseret, vient d'être arrêté près de la frontière de Belgique au moment où il se dirigeait sur Valenciennes. — Cet individu a fait partie de bandes de la Commune. Il s'est échappé de Paris le 19 mai, et paraît avoir déjà fait plusieurs voyages de Suisse, de Belgique et d'Angleterre en France, pour le compte des réfugiés.

Un journal allemand illustré, contenant de violentes attaques contre le gouvernement

à propos des mandements des évêques de France, a été saisi à la frontière.

Le gouvernement prussien vient d'ordonner l'expulsion de tous les agents d'émigration qui ne sont pas de nationalité allemande.

Voyons ! est-ce que cela va recommencer ?

Des officiers prussiens sont en ce moment occupés à relever la topographie du département de l'Isère.

Il n'y a donc plus de gendarmes en France ?

#### AFFAIRE BAZAINE.

Un journal fournit les curieux renseignements que voici sur le procès et sur le maréchal Bazaine :

Le délai qui doit s'écouler entre l'envoi des assignations et l'ouverture des débats n'est pas déterminé rigoureusement. Il repose sur l'appréciation, faite par le parquet, du temps nécessaire pour se rendre au lieu du procès calculé pour les témoins les plus éloignés.

Le chiffre des témoins assignés est de 272 à charge. Il convient d'y ajouter les témoins à décharge, que la défense n'a pas fait connaître encore. Les 272 retenus par l'accusation ont été choisis parmi 461 témoins qu'a entendus le général Serres de Rivière, au cours de l'instruction. Il va sans dire que tous ceux de ces 461 que l'accusation laisse de côté, la défense a le droit de se les approprier si elle le juge utile à ses intérêts.

Le travail assidu auquel le maréchal Bazaine se livre depuis quelque temps a sans doute pour objet de déterminer le choix des témoins qu'il compte faire entendre.

Après avoir été quelques jours un peu souffrant, le prisonnier de l'avenue de Picardie a recouvré sa robuste santé. Il se livre à des exercices d'escrime, et, le soir, il sort accompagné de deux officiers responsables de sa personne.

Ces sorties ont lieu en voiture fermée. Chaque après midi, M. Bazaine reçoit la visite de M<sup>e</sup> Lachaud.

Quand le défenseur du maréchal ne se rend pas en personne à Versailles, il est remplacé par son fils, que les difficultés et les détails multiples d'un aussi grave procès l'ont déterminé à s'adjoindre comme collaborateur.

L'étude à laquelle les défenseurs consacrent leurs journées ne saurait être l'œuvre de quelques heures. Les 272 dépositions accusatrices forment un chiffre de mille pièces, auxquelles s'ajoutent les pièces justificatives, au nombre de 3,000 à peu près : dépêches, lettres, ordres, états, registres, notes, etc., etc., soit au total, 4,000 documents environ, dont des copies ont été délivrées à l'accusé.

*Paris-Journal* annonce que les cédules pour comparaître à l'audience du parquet

du 1<sup>er</sup> conseil de guerre permanent de la 1<sup>re</sup> division militaire séant au château de Trianon, à Versailles, ont été envoyées dimanche aux témoins, et portent la date du 6 octobre, à onze heures.

#### LES PERTES DE L'ARMÉE

EN 1870 ET 1871.

On a fait au ministère de la guerre la liste des officiers de chaque arme morts pendant la campagne de 1870-71. Ces chiffres offrent un intérêt tout particulier, à cause de leur groupement.

Officiers généraux morts	32
— d'état-major	28
— de gendarmerie	12
— de la garde impériale	56
— d'infanterie	1.525
— de cavalerie	92
— d'artillerie	128
— de génie	35
— de la garde nationale mobile	186
— de la garde nationale mobilisée	66
— des corps francs	33

Ces renseignements ne signalent que les morts. Il faut, pour avoir une idée exacte des pertes essuyées sur les champs de bataille, tenir compte des blessés, dont le nombre est au moins quatre fois plus grand que celui des morts.

Ces chiffres permettent de fixer le pour cent des vides causés, dans chaque catégorie d'officiers, par la dernière guerre, quand on les compare à ceux qui formaient les cadres de l'armée à ce moment. En faisant ce rapprochement, nous avons trouvé les résultats suivants :

Pour les généraux, les pertes se sont élevées à 6 0/0 de l'effectif.

Pour les officiers d'état-major	5.6 0/0
Pour la garde impériale	9.8 0/0
Pour l'infanterie	41.7 0/0
Pour la cavalerie	2.4 0/0
Pour l'artillerie	6.4 0/0
Pour le génie	4.3 0/0

Dans l'indication relative à la garde impériale, on voit le résultat produit sur ce corps d'élite par les seules batailles de Reanville, Saint-Privat et Ladonchamps.

Il ressort du tableau précédent que l'infanterie est l'arme qui a souffert le plus. L'artillerie, les généraux et les officiers d'état-major viennent ensuite, avec des pertes à peu près égales. Puis enfin, le génie et la cavalerie en dernier lieu.

#### NOTRE SITUATION FINANCIÈRE.

Après avoir versé le complément des 5 milliards de notre indemnité de guerre, il reste encore à toucher 500 millions sur l'emprunt.

Avec les 500 millions que les porteurs ont à verser au Trésor, il aura à faire face aux besoins suivants : il remboursera les 150 millions en or

empruntés à la Banque, paiera les 103 millions d'échéance des deux derniers trimestres de 1873, il reconstituera les fonds généraux du Trésor jusqu'à concurrence de 145 millions, et enfin il mettra le solde, soit 100 millions, à la disposition du compte de liquidation.

Tout cela est clair, net, et montre une situation financière très-prospère au lendemain d'un emprunt colossal suivi d'une opération de change sans précédents.

La dette flottante, il ne faut pas en douter, atteindra bientôt un milliard, c'est-à-dire qu'il restera pour un milliard de dettes que les anciens budgets n'auront point acquittées et qui seront prolongées, comme cela s'est toujours fait, par des moyens de trésorerie.

Les découverts anciens montent à 707 millions ; la loi de restitution à la famille d'Orléans fait tomber en non valeur le solde de l'emprunt de la liste civile, ce qui va augmenter les découverts de 16 millions ; le déficit de 1872 sera de 140 millions, et le compte de liquidation absorbera certainement ce qui manque pour arriver au milliard.

Si on en reste là, c'est-à-dire si on ne fait pas de nouveau déficit, si on ne cherche pas surtout à réaliser le programme de reconstitution du matériel et approvisionnement de guerre tel qu'il est présenté par la commission des marchés, la situation n'a rien d'inquiétant ; on peut même la considérer comme entièrement satisfaisante.

Pour faire face à ce passif, on a les avances permanentes des receveurs généraux, les fonds des caisses d'épargne, les fonds des communes ; cela pourra bien, surtout si les fonds des caisses d'épargne se rétablissent, représenter de 500 à 600 millions ; ce n'est que le solde qu'il faudra demander aux bons du Trésor ; mais ce solde, il faut qu'on s'attende à la nécessité de le couvrir.

On se ferait donc illusion si l'on ne prévoyait pas une circulation de 400 à 500 millions de bons du Trésor en 1874, tandis qu'en 1873 elle n'aura été que de 200 à 250 millions de francs.

Malgré cette bonne situation financière, au milieu de nos énormes charges, les gros financiers pensent qu'il sera difficile d'éviter un emprunt pour l'année prochaine.

#### Nouvelles extérieures.

On lit dans le *Journal de Florence* :

Il n'est pas sans intérêt de reproduire la relation que le citoyen Costa vient de faire au congrès de l'Internationale à Genève sur l'état de la fédération italienne. Ce citoyen déclare ce qui suit :

« L'Internationale n'existait pour ainsi dire pas en Italie avant la Commune de Paris. Ce fut quand Mazzini commença à insulter les ouvriers parisiens que l'esprit de solidarité surgit dans les masses et que l'Internationale put plonger de fortes racines dans le sol italien. Le premier congrès régional eut lieu à Rimini en 1872, le second en 1873 à Bologne, où se trouvèrent réunis plus de 60 délégués représentant environ deux cents sections.

marche je me trouvais déboucher sur une grande route.

Je vais toujours de l'avant ; j'arrive à un sentier qui s'embranché sur cette route. J'obéis à une impulsion irrésistible dont je ne sais me rendre compte ; je suis ce sentier tortueux, malaisé, peu fréquenté.

Au bout d'un quart d'heure, je vois une misérable chaumière d'un aspect délabré ; un jardin rempli d'herbes parasites l'entourait ; j'entre sans peine dans le jardin, car la haie qui l'entourait jadis offrait en maint endroit des brèches où quatre charrettes auraient passé de front ; je m'approche d'un vieux puits qui se trouvait, solitaire et lugubre, dans un coin écarté ; je me penche, je regarde, j'y vois distinctement, à ne pouvoir m'y méprendre, j'y vois un cadavre percé de coups de poignards ; je puis compter les larges et profondes blessures d'où jaillit le sang.

Je veux crier ; ma langue est collée à mon palais, je me réveille, les cheveux hérissés ; tremblant, baigné d'une sueur froide.

Je me trouve dans un assez bon lit ; en

face de moi, ma malle posée sur une console ; de l'autre côté, une glace où il ne fallait pas se regarder tant elle défigurait les traits qui se peignaient dans son cristal infidèle ; des oiseaux babillaient galement sur ma croisée ; une voix fraîche et pure, une voix de dix-huit ans chantait, en se mettant à l'ouvrage, une jolie *canson* bien connue dans le pays :

Sies bela et plairas toujours.  
Mais séviès bé pus poulida...

Les rayons du soleil traversaient les rideaux de ma fenêtre ; il faisait grand jour et le temps était superbe.

Ce vilain rêve avait chassé loin de moi toute velléité de sommeil ; je me levai, je m'habillai ; il n'était que cinq heures. Je voulus faire un peu d'exercice pour renouveler mes idées, pour requérir un peu d'appétit avant de me mettre à déjeuner, avant d'aller ensuite faire l'article.

Je sortis, je me trouvai dans la rue, je la descendis machinalement. Plus j'avais, plus il me semblait avoir un souvenir con-

fus de tous les objets qui s'offraient à mes regards.

— C'est bizarre, pensais-je, je ne suis jamais venu ici, et je jurerais que j'ai déjà vu cette maison, et celle-là, et celle autre à gauche.

En avançant toujours, je me trouve à l'angle d'une rue qui se croise avec celle que j'ai descendue.

Pour la première fois, l'idée de mon rêve se présente à mon esprit ; je reste confondu ; à chaque pas que je fais, je découvre de nouveaux points de similitude.

— Est-ce que je rêve encore, me dis-je à moi-même, non sans éprouver un léger tremblement ? La ressemblance doit-elle être accomplie jusqu'au bout ?

Je retrouve bientôt l'église, je revis ces détails d'architecture qui m'avaient frappé ; j'arrive à la grande route, j'y suis, je vais toujours ; voici le même sentier qui s'est présenté à mon imagination il y a deux heures ; je ne puis m'y tromper ; mes pieds le foulent ; chaque arbre, chaque point de vue m'est déjà familier.

Je n'étais nullement superstitieux ; tout occupé des détails parfaitement positifs des transactions commerciales, je ne m'étais jamais occupé de ces hallucinations, de ces pressentiments que la science nie ou se refuse à expliquer, mais, je dois l'avouer, je me crus sous le poids d'une sorte d'enchantement.

Je marchai à grands pas, je ne doutai plus que je ne fusse au moment de revoir la chaumière ; encore une demi-minute et elle fut sous mes yeux ; impossible de s'y méprendre ; je revoyais ces lieux où jamais je n'étais venu.

Cette mesure me parut effroyable ; son aspect sombre et solitaire me glaça ; il me fut cependant impossible de ne pas chercher à m'assurer jusqu'au bout de la réalisation de mon songe.

J'entrai dans le jardin ; je connaissais la route ; j'allai droit à l'endroit où j'avais vu le puits ; ici, à ce moment décisif, la piste que je suivais s'interrompt ; il n'y avait pas de puits ; je regardai de tous côtés, je parcourus le jardin, je fis le tour de la chau-

» Dans chaque province se tiennent continuellement des congrès des sections locales. Aujourd'hui l'organisation est tellement achevée que toutes les persécutions que subissent les internationaux soit de la part du gouvernement, soit des libéraux, soit du parti républicain formaliste, ne font qu'accroître grandement le nombre des adhérents.

» Il faut noter que les internationaux italiens sont prêts à entrer immédiatement en lutte pour la révolution sociale et qu'ils se préoccupent peu aujourd'hui de discuter les théories; ils veulent des faits et l'action immédiate. En Italie, dit le citoyen Costa en terminant, l'accord est parfait et il n'existe pas de Marxistes. »

Après avoir, en suite de cet extrait, rapporté les paroles d'un curé de Rome qui explique comment aujourd'hui les ouvriers sont voués à l'Internationale parce qu'on a retiré au clergé le moyen de leur faire la charité, le *Journal de Florence* conclut en ces termes :

« Une simple question pour finir : — Avant le renversement des autonomies italiennes l'Internationale était-elle possible ?  
» Non, n'est-ce pas ?  
» Eh bien, à qui la faute si dans le congrès de Genève figure la fédération italienne ? »

La question est topique. Pas plus en France qu'en Italie, les libéraux révolutionnaires n'y pourront répondre.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### LES GRAINS.

Le *Journal officiel* a publié un rapport du ministre de l'agriculture relatif aux arrangements qui viennent d'être conclus avec les diverses compagnies de chemins de fer pour le transport des céréales.

Un des avantages du nouveau tarif, indépendamment des réductions de prix sur toutes les lignes, est de cumuler les distances entre les différents chemins de fer réunis dans une sorte de syndicat.

Ainsi, les céréales partant de Marseille et quittant le réseau de la Méditerranée, paieront, en changeant de ligne, seulement le tarif correspondant à la distance totale parcourue.

Les tarifs décroissant sur les lignes à raison des distances plus grandes à parcourir, il en résultera un avantage incontestable, puisque toute la distance parcourue sur la ligne de la Méditerranée, par exemple, sera comprise et comptée dans le tarif qu'appliquera un autre chemin.

Ainsi se trouvent aujourd'hui accomplies toutes les mesures réclamées au moment où on a reconnu l'insuffisance de la récolte. La surtaxe d'entrepôt est supprimée; la surtaxe de pavillon est levée sur les céréales. C'est tout ce qu'on pouvait demander au gouvernement. Il appartient au commerce, par

ses achats, d'atténuer la crise. Il ne faut surtout pas que la liberté du commerce se trouve entravée par tous les bruits de la démagogie se plaçant à répandre dans le peuple à propos des accapareurs.

La fête du Marillais eût été magnifique sans le mauvais temps.

Trente mille personnes environ y étaient venues de divers points, surtout de la Vendée.

On comptait trois cents prêtres. Un autel avait été dressé dans une prairie. Les pèlerins s'y sont rendus processionnellement de l'église du Marillais.

La messe a été célébrée par M<sup>gr</sup> Fruchaud, archevêque de Tours, qui a adressé à cette pieuse foule une courte allocution.

Après les vêpres, qui ont été chantées en plein air, M<sup>gr</sup> Freppel a fait un sermon dans l'église du Marillais.

Un compte-rendu détaillé de cette fête religieuse nous avait été annoncé; nous ne l'avons pas encore reçu au moment de mettre sous presse.

A l'occasion du Festival qui aura lieu à Angers dimanche prochain, et dont nous avons publié le programme, la compagnie du chemin de fer délivrera, pendant la journée du 21, des billets aller et retour à prix réduits aux gares comprises entre Saumur et Angers.

Ces billets seront valables pour le retour jusqu'au lendemain, pour tous les trains du service.

A Angers, des cartes nominatives passapartout seront délivrées à raison de 3 fr. et donneront droit d'entrée à tous les concours de musique et aux chaises le soir au Festival.

Le 6 septembre, Guillaume Le Enaf, ouvrier carrier à Trélazé (Maine-et-Loire), était occupé dans la carrière des Fresnais, à 40 mètres de profondeur, à réparer avec plusieurs ouvriers les parois d'un puits; tout-à-coup se détacha d'une certaine hauteur au-dessus d'eux un madrier carré en chêne pesant environ 25 kil., long de 1 mètre sur 20 à 25 cent. de côté, qui tomba sur Le Enaf et l'atteignit à la tête. Ce malheureux ouvrier fut tué sur le coup.

Contrairement à une rectification inexacte, qui a été publiée récemment, le *Moniteur* croit savoir que Nantes sera le siège du commandement du 17<sup>e</sup> corps d'armée, qui comprendra les quatre départements suivants : Morbihan, Loire-Inférieure, Vendée, Finistère.

Le tribunal de commerce de Nantes vient, par son jugement de samedi dernier, déclarer en faillite la *Société nantaise de fournitures et crédits maritimes* (Saupin et C<sup>ie</sup>).

Il n'a pas encore été possible d'établir une balance approximative. L'actif est relativement nul; le passif s'élève à plusieurs millions.

Un grand établissement financier de Paris serait engagé, dit-on, dans la faillite,

mière qui me parut habitée, quoiqu'aucun être vivant ne se montrât au dehors; nul vestige de puits.

Je n'osai pas frapper à la porte de la mesure. Je m'éloignai précipitamment; je revins à l'hôtel dans un état d'agitation difficile à décrire; je ne pouvais me résoudre à ne tenir nul compte de circonstances aussi extraordinaires, et je me promis que j'aurais la clé de l'effrayant mystère que j'entrevois.

(La fin au prochain numéro.)

## Théâtre de Saumur.

Jeudi 18 septembre,

TROISIÈME REPRÉSENTATION DONNÉE PAR LA COMPAGNIE LYRIQUE PARISIENNE,

Avec les concours de M<sup>me</sup> Géraizer, chanteuse légère du Théâtre-Lyrique, M<sup>lle</sup> GUÉRINA, dugazon, M. ALZIEU, 1<sup>re</sup> basse, M. P. MORIN, ténor.

### GALATHÉE

Opéra-comique en 2 actes, paroles de MM. J. Barbier et Carré, musique de V. Massé.

M<sup>me</sup> Géraizer remplira le rôle de Galathée, M. Alzieu celui de Pygmalion.

### LE CHALET

Opéra-comique en 1 acte, parole de Scribe, musique d'Adam.

M. Alzieu remplira le rôle de Max, M<sup>lle</sup> Guérina celui de Betty.

pour une somme variant entre douze ou seize cent mille francs.

Le désarroi est grand sur la place. Ce qui l'augmente, c'est que depuis plusieurs mois, depuis deux ans peut-être, la *Société nantaise* ne se soutenait qu'à l'aide de billets faux. On affirme que le nombre des signatures imitées par M. Saupin ou ses complices n'est pas moindre de trois cents.

Sous le titre : *Gazette parisienne : En vacances*, *Paris-Journal* publie une chronique consacrée à la ville de Nantes. Nous lui empruntons le récit suivant :

Nantes est peut-être la ville de France qui a vu le plus d'exécutions politiques. En diverses occasions, le château a d'ailleurs servi de prison d'Etat. Le cardinal de Retz y fut enfermé, et s'en échappa en descendant à l'aide d'une corde du haut du bastion Mercœur; le surintendant Fouquet y passa quelque temps; M<sup>me</sup> la duchesse de Berry, enfin, y fut d'abord conduite après son arrestation.

Un peu en avant du château se trouve une grande place, la place Bouffay, célèbre dans les annales criminelles de la ville de Nantes. Cette place a été jusqu'en 1830 le théâtre de toutes les exécutions capitales.

C'est là que, le 25 octobre 1440, fut brûlé vif le fameux Gilles de Retz, de la maison de Laval, et maréchal de France, reconnu coupable des crimes de lubricité et de magie.

C'est là que, le 19 août 1626, eut lieu le supplice de Henri de Talleyrand, sieur de Chalais, atteint et convaincu du crime de lèse-majesté, haute trahison et conspiration, et comme tel condamné par la chambre criminelle à perdre la tête, pour celle-ci être mise au bout d'une pique sur la porte Sauvetout, et son corps divisé en quatre quartiers, attachés à une potence, aux quatre principales avenues de Nantes.

En l'absence du bourreau, l'exécution fut faite par un cordonnier condamné à être pendu, mais devant avoir sa grâce pour sa peine. Peu au fait du métier, il frappa plus de trente coups de hache avant de parvenir à trancher la tête du malheureux de Chalais.

C'est là également que le 26 mars 1720 furent décapités les comtes de Pontcallec, de Mont-Louis, du Couëdic et de Talhouët-le-Moine, coupables de conspiration contre le roi.

Mais toutes ces exécutions ne sont rien, en comparaison de celles que la République de 93 réservait aux Nantais, et dont Carrier, commissaire extraordinaire du comité de salut public, s'acquitta si bien.

Pendant quatre mois, la mort aveugle et furieuse plana sur la population, frappant sans distinguer, sans compter, sans juger. Après la guillotine, trop lente au gré du monstre, vinrent les fusillades et les noyades en masse. Les navires ne pouvaient plus jeter l'ancre dans la Loire sans soulever partout des cadavres...

Le souvenir de Carrier est encore vivant ici. Comme je prononçais son nom, hier, devant un de mes confrères de la presse locale :

— Tenez, me dit-il, voulez-vous voir quel qu'un qui a connu Carrier ?

On devine si je répondis oui avec empressement.

Nous étions en ce moment sur le port; mon guide me désigna du doigt un des gardiens. Nous allâmes à lui.

— Quel âge avez-vous, père Launay ? demanda mon guide.

— Quatre-vingt-onze ans, répondit le vieillard d'une voix qui ne chevrotait pas trop.

— Vous avez bien connu Carrier, n'est-ce pas ?

— Si je l'ai connu ! fit le père Launay, en relevant la tête; j'avais dix ans alors, et mon père faisait partie des gardes attachés à sa personne. Mon père se faisait appeler Quintus Launay, et moi on m'appelait le petit Scevola. Quel brigand, monsieur, que ce Carrier ! Il m'avait pris en affection, et toutes les semaines il m'emmenait avec lui, sur les bords de la Loire, pour me montrer les mariages républicains.

Vous savez ce que c'était : on prenait deux aristocrates, un homme et une femme, on les garrottait ensemble, et puis on les jetait à l'eau. D'autres fois on entassait des centaines de malheureux dans la cale d'un bateau, et on les noyait en bloc, en ouvrant

une soupape. C'était horrible, mais je n'osais pas pleurer. Carrier me donnait de grands coups de poing sur la tête en m'appelant graine d'aristo. Par exemple, le jour où on lui a coupé le cou, en décembre 94, j'étais au pied de l'échafaud, et je battais des mains.

Le père Launay s'arrêta un instant. — Ce qui m'étonne, reprit-il tout-à-coup, c'est qu'après toutes ces horreurs, il y ait encore des gens qui osent prononcer le mot de république.

On voit à sa conversation que le père Launay n'est pas républicain. A ce titre, je le recommande chaudement aux touristes qui passent par Nantes.

C'est une personnalité à connaître. JEHAN VALTER.

## Faits divers.

Pronostics d'hiver donnés par la *Liberté* : On signalait dernièrement le passage de nombreux vols de canards et de corbeaux, et l'on en concluait que l'hiver serait évidemment très-long, très-froid et surtout très-rigoureux.

Le départ, plus ou moins précipité des oiseaux migrateurs est, en effet, l'un des présages les plus certains de ce que sera la saison d'hiver. Ces oiseaux abandonnent-ils de bonne heure nos climats, le froid sera grand et la saison rigoureuse; restent-ils plus longtemps dans nos cantons, l'hiver sera humide et doux.

Généralement les canards donnent le signal du départ, et sont suivis de près par les corbeaux qui, les semelles faites, ne trouvent plus une nourriture assez abondante dans nos campagnes.

Les caillies se rassemblent-elles avant la fin du mois de septembre, pour redescendre dans le Midi, les paysans ne manqueront pas de doubler leur provision de bois, parce que certainement la neige sera abondante et le froid très-vif.

Si les râles abandonnent leurs cantons avant le commencement du mois d'octobre, c'est encore pour le fermier un signe certain de froidure et de vilain temps.

Le retour des grives dans nos climats avant l'époque où d'ordinaire elles abandonnent les vignes pour remonter vers le nord est encore un de ces pronostics de froid auxquels ils ajoutent la foi la plus entière, et, nous devons le reconnaître, bien rarement il arrive que leurs prévisions soient trompées.

L'hiver sera-t-il rude et froid, ou sera-t-il humide et doux ? C'est ce que nous ignorons; mais ce que nous savons bien, c'est que si les canards et les corbeaux sont partis, les caillies se rassemblent pour suivre cet exemple, et que bientôt les râles pourraient, à leur tour, les imiter.

Dans une étude récemment publiée sur la longévité humaine, il a été constaté que la personne la plus âgée du globe est une femme vivant à Trieste; elle est née en 1755, et a par conséquent 118 ans. Il y a en Amérique un homme qui compte déjà 143 ans d'existence.

Pour les articles non signés : P. GODRY.

Imprimerie de JULES GRINSARD, successeur de M. Charpentier, 32, rue de la Fosse Nantes.

## LE PROCÈS DU MARÉCHAL BAZAINE

4 belles brochures, grand in-8<sup>o</sup> de 200 pages chacune, avec gravures. (Publication supplémentaire de la *Revue universelle*.)

Le *Procès du Maréchal Bazaine* sera publié en 4 livraisons de 200 pages chacune, qui paraîtront de 15 jours en 15 jours, à partir du début du procès. Cet ouvrage sera servi gratuitement, comme supplément, à tous les abonnés d'un an à la *Revue universelle*.

Les 4 livraisons formeront 2 beaux volumes de bibliothèque, grand in-8<sup>o</sup> de 400 pages chacun.

Prix d'abonnement à la *Revue universelle*, France et Algérie, par an..... F. 40 »

Prix d'abonnement au *Procès du Maréchal Bazaine*, seul..... F. 10 «

ON S'ABONNE :

A Paris, chez M. J.-J. Tessier, 98, boulevard Richard-Lenoir;

A Nantes, chez M. Jules Grinsard, imprimeur-éditeur, successeur de M. H. Charpentier, 32, rue de la Fosse;

Et chez tous les libraires.

La Revue universelle, fondée en mai 1871, publie 13 livraisons par an, de 250 pages chacune, avec gravures, de quatre semaines en quatre semaines, donnant tous les événements notables du mois, tant en France qu'à l'étranger, en politique, sciences, littérature, beaux-arts, faits divers, modes, commerce, etc. C'est la publication la plus utile et la plus complète, pour toutes les personnes qui sont désireuses de suivre leur histoire contemporaine et de collectionner, dans une série de belles brochures, les documents authentiques de cette histoire.

Un numéro spécimen sera adressé contre l'envoi de fr. 3 50 en timbres-poste ou mandat.

**LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>o</sup>,**  
boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 34<sup>e</sup> fascicule, DOL à DZI est en vente.

La librairie Hachette vient d'éditer un poème : Jeanne la Flamme (le Siège de Nantes), par Emile Pehant, bibliothécaire de la ville de Nantes.

Cette grande épopée rappelle, — moins l'ennui, — l'histoire de ces luttes de géants, récits épiques dont l'homme se désintéresse, parce que l'écrivain n'y met généralement en jeu que les divinités et des demi-dieux avec lesquels l'humanité n'a rien à voir.

Les héros que M. Pehant met en scène parlent le langage des dieux, mais vivent de la vie des simples mortels, et c'est en grande partie pour cela que l'intérêt se continue sans faiblir jusqu'à la fin du volume.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

## REVALESCIÈRE

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Aucune maladie ne résiste à la douce Revalescière Du Barry, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, algues, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74 000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 59,381.  
Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs (I-ère), 25 août.  
Monsieur, — La Revalescière Du Barry m'a délivré d'une inflammation d'estomac et des intestins dont j'ai horriblement souffert pendant trois ans. Je ne pouvais supporter aucun aliment ni breuvage, je rendais tout; je désirais la mort. J'avais des pensées de me suicider malgré que je n'eusse que trente ans. C'est la Revalescière, que j'ai employée en désespoir de cause, qui m'a parfaitement rendu la santé.  
F. PERRIOL, marchand.

Cure N° 62,845  
Ecrainville (Seine-Inférieure), 27 novembre.  
Je souffrais pendant trente-six ans d'un asthme qui me forçait à me relever quatre ou cinq fois chaque nuit par l'oppression qui allait me faire perdre respiration. Il y a huit jours que je prends la Revalescière Du Barry, et m'en trouve très-bien. Je dors maintenant très-bien et respire facilement.  
J'ai l'honneur, etc. BOILET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 57 6 tasses, 60 fr., ou environ 10c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET C<sup>o</sup>, 26, place Vendôme, Paris.

### Marché de Saumur du 13 septembre.

Froment (l'h.) 77 k. 28 42	Graine trèfle 50	—	—
2 <sup>e</sup> qualité. 74	— luzerne 50	—	—
Seigle . . . . . 75	Foin (h. bar.) 780	45	—
Orge . . . . . 65	— Luzerne —	780	40
Avoine h. bar. 50	— Paille —	780	34
Fèves . . . . . 75	— Amandes . . . . .	50	—
Pois blancs. 80	— cassées 50	—	—
— rouges. 80	— Cire jaune. . . . .	50	180
Graine de lin. 70	— Chanvre tillé	—	—
Colza . . . . . 65	— (52 k. 500) —	—	—
Chenevis. . . . . 50	— Chanvre broyé	—	—
Huile de noix 50 k.	— Blanc . . . . .	—	—
— chenevis 50	— Demi-couleur . . . .	—	—
— de lin. 50	— Brun . . . . .	—	—

**COURS DES VINS.**  
BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1872.	1 <sup>re</sup> qualité	87 à 97
Id.	2 <sup>e</sup> id.	80 à 85
Ordin., envir. de Saumur 1872.	1 <sup>re</sup> id.	60 à 65
Id.	2 <sup>e</sup> id.	50 à 55
Saint-Léger et environs 1872.	1 <sup>re</sup> id.	50 à 55
Id.	2 <sup>e</sup> id.	45 à 50
Le Puy-N.-D. et environs 1872.	1 <sup>re</sup> id.	45 à 50
Id.	2 <sup>e</sup> id.	40 à 45
La Vienne. 1872.	—	40 à 45

rouges (2 hect. 30).

Souzay et environs, 1872.	—	100 à 105
Champigny, 1872.	1 <sup>re</sup> qualité	110 à 125
Id.	2 <sup>e</sup> id.	100 à 110
Varrains, 1872.	—	100 à 110
Varrains, 1872.	—	100 à 110
Bourgueil, 1872.	1 <sup>re</sup> qualité	120 à 140
Id.	2 <sup>e</sup> id.	100 à 110
Restigné 1872.	—	105 à 115
Chinon, 1872.	1 <sup>re</sup> id.	95 à 100
Id.	2 <sup>e</sup> id.	85 à 90

P. GODET, propriétaire-gérant.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 SEPTEMBRE 1873.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> juin. 72.	57 32	»	12	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	800	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	250	»	»
4 1/2 % jouiss. mars. . . . .	81 40	»	10	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. . . . .	660	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	44	»	2 50
4 % jouissance 22 septembre. . . . .	70	»	»	Crédit Mobilier . . . . .	392 50	6 25	»	Crédit Mobilier esp. j. juil. et.	413 75	3 72	»
5 % Emprunt 1871 . . . . .	92 32	»	»	Crédit foncier d'Autriche . . . . .	837 50	7 50	»	Société autrichienne, j. janv. . . . .	»	»	»
Emprunt 1872 . . . . .	91 80	»	15	Charentes, 400 fr. p. j. août. . . . .	350	»	»	<b>OBLIGATIONS.</b>			
— libéré . . . . .	212 50	»	50	Est, jouissance nov. . . . .	513 75	2 50	»	Orléans . . . . .	275 50	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857 . . . . .	403 75	»	25	Paris-Lyon-Méditerran., j. nov. . . . .	918 75	»	»	Paris-Lyon-Méditerran., . . . . .	272 50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860 . . . . .	440	»	2 50	Midi, jouissance juillet. . . . .	297 50	»	1 25	Est . . . . .	270 50	»	»
— 1865, 4 % . . . . .	288 75	1 75	»	Nord, jouissance juillet. . . . .	1015	3 75	»	Nord . . . . .	280	»	»
— 1869, 3 % t. payé. . . . .	253	»	»	Orléans, jouissance octobre. . . . .	830	»	»	Ouest . . . . .	271	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé. . . . .	423 5	»	15	Ouest, jouissance juillet, 65. . . . .	530	»	2 50	Midi . . . . .	271 50	»	»
Banque de France, j. juillet. . . . .	4340	»	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill. . . . .	905	»	»	Deux-Charentes. . . . .	260	»	»
Comptoir d'escompte, j. août. . . . .	460	»	»	Compagnie parisienne du Gaz. . . . .	717 50	»	»	Vendée . . . . .	241 25	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill. . . . .	371 25	»	»	Société Immobilière, j. janv. . . . .	13	»	»				

### GARE DE SAUMUR (Service d'été, 5 mai).

**DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS**

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	—
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	— omnibus.
9 — 02 — — — omnibus.	—
1 — 33 — — soir, —	—
4 — 13 — — — express.	—
7 — 27 — — — omnibus.	—

**DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	—
8 — 30 — — — omnibus.	—
9 — 50 — — — express.	—
12 — 38 — — — omnibus.	—
4 — 44 — — —	—
10 — 30 — — — express-poste.	—

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34.

Etudes de M<sup>r</sup> LORIOU DE BARNY, notaire à Angers, et de M<sup>r</sup> TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine.

### A VENDRE LA TERRE DE PARCEILLAIS

Située commune de Lasse, canton de Noyant, arrondissement de Baugé, et, par extension, sur les communes de Geneteil et de Pontigné, d'une contenance totale de 459 hectares 93 ares 54 centiares.

- Composée comme suit :
- 1<sup>re</sup> Maison de maître, servitudes, jardins, prairies et terres labourables, composant la réserve H. A. C. de 29 ares.
  - 2<sup>e</sup> La métairie de la Rousselière, contenant. . . . . 122 ares
  - 3<sup>e</sup> La métairie de la Patzière, contenant. . . . . 52 25 50
  - 4<sup>e</sup> La métairie de Parcé, contenant. . . . . 67 87 14
  - 5<sup>e</sup> La métairie de Poissieux, contenant. . . . . 90 03 80
  - 6<sup>e</sup> Et la métairie de Varennes, contenant. . . . . 78 77 10
- Ensemble. . . . . 459 93 54

Cette propriété, d'un seul tenant est située dans un excellent pays de chasse, traversée par plusieurs routes en très-bon état, et se trouve à 15 kilomètres des villes de Baugé et de La Flèche et à proximité du Lude et de Noyant. S'adresser, pour visiter les lieux, au garde de la propriété, et, pour renseignements et traiter, auxdits notaires. (363)

### A VENDRE D'OCCASION, BEAUX BILLARDS

Avec leurs accessoires. S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur. (195)

### FUMIERS A VENDRE A PRIX RÉDUITS.

Provenant des cultures de champignons. S'adresser à M. GUY, champignoniste, au Pont-Fouchard. (352)

Etude de M<sup>r</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

### A VENDRE A L'AMIABLE, UNE MAISON

Sise à Saumur, rue Neuve-Beaurepaire, Joignant d'un côté M<sup>me</sup> veuve Lambert, d'autre côté M. Girard, avocat, occupée autrefois par M. Guénois. Cette maison est nouvellement restaurée. Joli petit jardin sur la rue avec grille, terrasse avec balcon au-dessus de l'entrée. Conditions avantageuses. S'adresser à M<sup>r</sup> LAUMONIER, notaire. (106)

### A AFFERMER

Pour entrer en jouissance de suite, Soixante-onze ares cinquante centiares de terre, enclos de murs, au canton des Moulins, à Saumur, Et pour la Saint-Jean 1874, Un logement et un moulin, dans le même enclos. S'adresser au bureau du journal.

### A LOUER Présentement, UNE MAISON

Rue de l'Echelle, Anciennement occupée par la Société du Fort. S'adresser au Frère Directeur de l'Ecole chrétienne.

### LE JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ. Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique. **ABONNEMENTS :** Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr. Par un mandat sur la poste, rue GUENEGAUD, 15, à Paris. La collection se compose actuellement de 30 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains. Le volume broché pour Paris 3 fr. d<sup>e</sup> pour les départements 4 fr.

### A VENDRE D'OCCASION,

DEUX BONS CASIERS, de grandeurs différentes, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier. S'adresser au bureau du journal.

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. Maison Centrale de Fontevault.

### AVIS

L'Administration de la Maison centrale de Fontevault fait connaître qu'en attendant qu'elle ait concédé, par voie d'adjudication, l'exploitation de ses ateliers de tissage, elle fabriquera, pour la pratique de détail, toutes les toiles et autres tissus qu'on la chargera de confectionner. Le Directeur de la Maison centrale, OLIVIER.

### HAUTES NOUVEAUTÉS.

M. Eug. BIZERAY Rue de la Tonnelle, A SAUMUR,

DEMANDE de BONNES OUVRIÈRES pour la confection et les robes. Bonne rétribution.

### M. E.-F. FAVREAU MÉDECIN-VÉTÉINAIRE,

Préviend le public qu'à partir de ce jour il fixe sa résidence à Saumur, et que, provisoirement, il établit son domicile à l'hôtel du Grand-Tour, chez son frère, M. MERCEAU.

M. TIERCELIN, VÉTÉINAIRE, a l'honneur de prévenir que les bruits répandus d'une cession de sa clientèle, mis en circulation par la malveillance, dans un but facile à saisir, sont complètement dénués de fondement. Il continue, comme par le passé, l'exercice de sa profession. (372)

### Changement de Domicile.

## M. DURAND ARQUEBUSIER, Rue d'Orléans, 7, ancienne maison Marchand, A SAUMUR,

A l'honneur d'informer sa clientèle que, pour cause d'agrandissement, il vient de transférer son établissement rue d'Orléans, 7, maison Marchand. Fusils Lefauchoux et à baguette, carabines Flobert, revolvers en tous genres et de tous modèles, etc. Grand choix d'articles de chasse. Entrepôt de poudres et de plomb. Réparations et mises à neuf de toutes espèces d'armes. Grand dépôt de feux d'artifice.



Ce liquide, dont l'action est instantanée, est complètement inoffensif d'une odeur très agréable et non volatile. Quelques gouttes versées dans une cuiller à café et aspirées par la narine adjacente au côté malade, ont une action immédiate sur les migraines et les néuralgies les plus rebelles. DÉPÔT dans les principales Pharmacies de France et de l'Étranger. A Saumur: pharmacies Gabelin, rue d'Orléans, et Chedevigne, rue de la Tonnelle. — A Angers: pharmacie Bard, 3, rue Boisnet; — Pharmacie centrale; — Gaillard, l'angle de la rue Desjardins; — L. Jeonneau, 57, rue Beaurepaire. (253)